



OBJET : Installations classées pour la protection de l'environnement
Installations soumises à enregistrement

Monsieur le Préfet,

En application des articles L511 à L517 du Code de l'environnement et aux textes subséquents relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement, je soussigné M. Jacques GARCÉS, agissant en qualité de directeur associé pour la société 6ème Sens Immobilier Entreprises, dont le siège social est basé à l'adresse suivante « 37, rue Commandant Charcot, 69110 Ste Foy Les Lyon », sollicite l'examen d'une demande d'enregistrement pour un entrepôt de stockage projeté sur la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône. Cet entrepôt sera implanté dans la zone industrielle de Distriport, sur le lot B7.

A cet effet, vous trouverez joints à la présente lettre 5 exemplaires de ce dossier, comportant conformément aux articles R.512-46-1 à R.512-46-7 du Livre V du Code de l'Environnement : Les renseignements administratifs concernant la personne physique ou morale exploitante, le classement des installations vis-à-vis de la nomenclature des Installations Classées, le descriptif des installations et des activités, la compatibilité du projet avec l'affectation des sols, la justification du respect des prescriptions applicables et les plans.

Cette activité est classée à Enregistrement, sous la rubrique de la nomenclature ICPE :

- ✓ n°1510 : Entrepôts couverts – stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes.

Je sollicite de votre haute bienveillance une dérogation à l'article R512-46-4 du code de l'environnement relative à l'échelle employée au niveau du plan de masse. En effet, le site est présenté sur un plan à l'échelle 1/500^{ème} et non au 1/200^{ème}, du fait de la taille du site. Les échelles de plans proposées permettent au lecteur de visualiser l'ensemble du projet sur un format de plan manipulable.

Vous en souhaitant bonne réception, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer et je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Le 21 juillet 2014
Jacques GARCÉS



30 QUAI CLAUDE BERNARD . 69007 LYON
T 04 72 56 39 30
Fx 04 78 92 93 42

www.6emesensimmobilier.fr
immobilier.entreprises@6si.fr

6ème Sens
immobilier

ENTREPRISES

ENR → S → BO

PREFECTURE DES B-D-R
COURRIER ARRIVÉ LE

10 NOV. 2015

DIRECTION DES
COLLECTIVITÉS LOCALES ET DE
L'UTILITÉ PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT

PREFECTURE DES BOUCHES DU RHONE

A l'attention de Madame OUAKI
Place Felix Baret – CS 80001
13282 MARSEILLE Cedex 06

LYON, LE 06 NOVEMBRE 2015

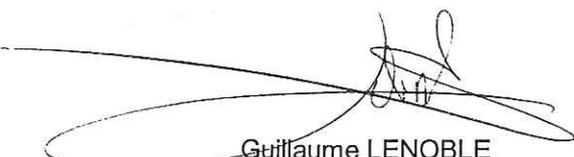
OBJET : FOS DISTRIPORT | LOT B7 – DOSSIER ICPE N° 2014-294 E
Réponse à votre courrier daté du 30 septembre 2014 – Dépôt dossier complété

Courrier Recommandé + AR (par précaution)

Madame,

Conformément à nos dernier échanges relatif au dossier citée en objet, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint 3 exemplaires du dossier complet mis à jour.

Nous restons à votre disposition, et nous vous prions de croire, Madame, en l'expression de nos sincères salutations.


Guillaume LENOBLE
Directeur des Programmes





PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE

DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES,
DE L'UTILITE PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

11 FEV. 2016

Bureau des Installations et des Travaux Réglementés
pour la Protection des Milieux

Dossier suivi par : Mme OUAKI
☎ 04 84 35 42 61 -Fax : 04 84 35 42 00
brigitte.ouaki@bouches-du-rhone.gouv.fr
N° 2014-294 ENREG

**INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

**Demande d'enregistrement présentée par la Société -6ème sens
Immobilier pour un entrepôt de stockage à Port Saint Louis du Rhône**

Par arrêté préfectoral n°2014-294 ENREG du 8 février 2016, il sera procédé à une consultation du public portant sur la demande d'enregistrement présentée par la Société 6ème Sens Immobilier dont le siège social est 30 Quai Claude Bernard 69007 LYON relative à un entrepôt de stockage relevant de la rubrique n°1510-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement situé Shelter Storage – Plateforme Logistique Lot B7 -Zone industrielle de Distriport Port Saint Louis du Rhône (13).

Le dossier et le registre de consultation du public seront déposés en Mairies de Port Saint Louis du Rhône et de Fos sur Mer pendant quatre semaines, **du lundi 7 mars 2016 au lundi 4 avril 2016 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours et aux heures d'ouverture des bureaux précisés ci-après et consigner sur les registres ses observations.

Ces dernières peuvent également être adressées par lettre aux communes concernées ou au Préfet des Bouches-du-Rhône, le cas échéant par voie électronique à ce dernier.

Les adresses des services concernés sont les suivantes :

Mairie de Port Saint Louis du Rhône
Villa Pec Camargue
Rue Marcel Baudin
13230 Port Saint Louis du Rhône
Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 - 13h30 à 17h00

Mairie de Fos sur Mer
Rue René Gassin
Hotel de ville
13270 Fos sur Mer
Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 - 13h30 à 17 h 00

Préfecture des Bouches-du-Rhône
Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux - 4^{ème} étage -
Porte 420
Place Felix Baret
CS 80001 -13282 Marseille Cedex 06
<http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>
courriel – pref-environnement@bouches-du-rhone.gouv.fr

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement ou de refus est le Préfet des Bouches-du-Rhône.

Cette décision sera prise sous forme d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L. 521-7 du code de l'environnement, ou d'un arrêté préfectoral de refus, qui sera mis en ligne sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône (13).

Fait à Marseille, le 11 FEV. 2016

POUR LE PRÉFET
Le chef de Bureau,

Gilles BERTOTHY